

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION RESTREINTE DE BUREAU
DU DIMANCHE 02 FEVRIER 2020**

Présidence : M. AULBACH

Présents : MM BERNARD et BRILLOUET

Excusés : MME HINDERCHIETTE (représentante des arbitres SCA Metz), MM BASTIEN, ZANETTI, TAESCH
(vice-président du D.M.F.) et PERNOT (représentant le CD du DMF)

1. COURRIER

- Courriel de l'arbitre Dubart demandant un congé jusqu'à la fin de saison : accordé. Le club d'Ars-Laquenexy J.S. est prié d'en prendre note. Une copie de la demande de congé est adressée à la Commission d'application du statut mosellan de l'arbitrage (CASMA) pour suite à donner.

1. DISCIPLINE

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : 20 Mars 2020, sur convocation.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach